



LS 24-06-030

AIR FRANCE  
M. Eric Caron  
Directeur Général Adjoint Opération Aériennes  
45, rue de Paris  
95 747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 4 juin 2024

Monsieur le Directeur,

Le 29 mai dernier, vous nous présentiez votre projet appelé «**Evolution du modèle managérial**» consistant à dégraffer une (pour le moment) des prérogatives des Instructeurs en Secteur de vol pour la faire exécuter à de futurs Relais Métier Chefs de Cabine. Vous souhaitez confier à 55 futurs Relais Métier les vols de formation des stagiaires Chefs de Cabine (à ce stade...).

Vous prétextez que les effectifs ne permettent plus aux instructeurs d'assurer correctement l'ensemble des missions qui leur sont confiées. Et pour cause, en 10 ans, les effectifs à gérer sont passés de 70 à 160 PNC (HST, CC, CCP) par instructeur en secteur de vol). Le constat que vous faites est le fruit de vos choix stratégiques, il vous appartient d'adapter le niveau des effectifs (HST, CC, CCP, INS) à l'activité à réaliser en fonction des tâches incombant à chacun.

La fiche de poste «instructeur PNC» précise une des ses missions sous le titre «**Management et formation en vol**» en ces termes : «*Assurer une activité vol conformément aux objectifs définis par la Direction du Service en Vol (apport à la ligne, vols de formation et validation, vols test, collaboration avec les escales, vols mission...)*».

Nous nous opposons à ce que des tâches, confiées depuis toujours aux instructeurs, soient exécutées demain par des Chefs de Cabine. Nous vous demandons de revoir votre position et de procéder au recrutement de cadres PNC afin que chacun d'entre eux puisse faire correctement leur travail.

Outre la masse salariale que vous souhaitez continuer à économiser, c'est tout la filière PNC que vous mettez en péril en minimisant les chances de chacun d'accéder un jour à la fonction CG1. Au delà de la carrière, nous déplorons les conséquences directes sur les cotisations CRPN, le CRM mis à mal à bord de nos avions avec ses conséquences sur la sécurité, in fine, si votre projet venait à voir le jour.

Nous vous demandons de mettre un terme, rapidement, à votre projet destructeur de la filière PNC.

Sandrine Techer  
Secrétaire Adjointe  
Section SNPNC AF

copie :  
M. Patrice Tizon  
M. Laurent Chambrey